

# Règlement

## Foire d'Automne - Dimanche 3 Octobre 2021

### 1. Modalités d'inscription :

**DOCUMENT À CONSERVER**

La foire d'automne est ouverte à toute personne ayant le statut de commerçant ou artisan et inscrite au registre du commerce ou assimilé.

#### 1.1. Le dépôt d'un dossier :

- Tout acte de candidature doit être formulé par écrit sur le document appelé « formulaire de candidature ». À défaut, ledit document sera retourné dans les plus brefs délais.
- Chaque demande (**dossier complet**) sera étudiée par un comité technique chargé du pilotage de la manifestation et qui statuera sur chaque dossier en fonction du champ d'activité, des contraintes techniques et de la présentation des stands.
- **Les dossiers incomplets ne seront pas présentés au comité.**

#### 1.2. Notification :

Chaque participant se verra attribué un numéro de dossier et de place qui lui sera communiqué au plus tard le jour de la manifestation par l'équipe d'accueil du SNLAm07.

#### 1.3. Exclusion des activités :

- Toutes les activités ayant de près ou de loin une quelconque relation avec des activités syndicales, religieuses ou politiques.
- Chaque exposant devra être équipé d'un matériel adapté la manifestation à lieu en nature.

## 2. Déroulement de la manifestation :

- L'horaire d'ouverture officiel de la manifestation interviendra le Dimanche 3 Octobre 2021 de 9h à 18h mais pourra intervenir à des horaires différents en raison des conditions climatiques, des contraintes de sécurité, etc.
- Les commerçants devront impérativement quitter les lieux à 19h30 en veillant à la propreté de leur emplacement. (Terrain privé)
- En raison des contraintes de sécurité, toute sortie de véhicule de la manifestation sera interdite interdiction de toute circulation de véhicule au sein de la manifestation.

Nous rappelons que tous les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation. La circulation étant fermée jusqu'à 19h00. Tous les véhicules devront être stationnés sur le parking réservé à cet effet. (Seuls les camions ateliers seront acceptés) dans l'enceinte du marché)

**Se présenter directement le Dimanche 3 Octobre 2021 entre 6h et 8h (heure limite) sur place (Tire peau). Commune de St-Vincent-de-Durfort 07360 (Fléchages en place)**  
**Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non présence le jour de la foire.**